



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E60596

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2023

ÉDITÉ LE 12/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1973

Forme juridique : SARL

Capital : 15 245

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BETHUNE

Siret : 401 747 068 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 37432

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AL 370 348

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AL 370 348

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2021

Raison sociale : CARON DANIEL -SARL-

554 RUE DE LA REPUBLIQUE
62700 BRUAY LA BUISSIERE

Téléphone : 03 21 62 55 07

Portable :

Site Internet :

E-mail : sarldcar@orange.fr

Responsabilité légale :
CARON PASCAL CO-GÉRANT

Fax : 03 21 62 82 18

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/08/2019
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	30/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.